

UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

-----  
COMpte RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU JEUDI 13 NOVEMBRE 1980  
-----

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES DE DROIT : Monsieur PARENT, représentant le Recteur  
Monsieur KOPF, Agent Comptable.

COLLEGE A : Mmes MORIAMEZ, VICHY, Melle SIMONOT  
MM. BOURTON, MALVACHE, MARCOU, TAISNE, OUDIN

COLLEGE B : MM. BOURGOIS, MOREL, SOENEN.

COLLEGE C : Mme PIRON, MM. OBERDORFF, OBERT.

COLLEGE ATOS : Mme FRANCE, MM. BURY, DANJOU.

ETUDIANTS : MM. PETIPREZ, DEVRAINNE, DOUROUX, LOBRY.

PERSONNALITES EXTERIEURES :

Monsieur VILCOT  
Monsieur GUILLAUME  
Monsieur BOUTRY-DALLE  
Monsieur GRIMALDI  
Monsieur GILLIARD  
Monsieur DELFORGE  
Monsieur PHILIPPE  
Monsieur MOTRICH

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur le Sénateur-Maire de Valenciennes par Monsieur VILCOT  
Monsieur LINQUETTE par Monsieur GUILLAUME.

ONT DONNE POUVOIR :

Monsieur DELQUIGNIES                   à           Monsieur GUILLAUME  
Mademoiselle CAULIER                   à           Madame FRANCE

Monsieur le Président ouvre la séance et présente les compte rendu du 22 Mai et du 24 Octobre à l'approbation du Conseil. Ceux ci sont adoptés.

Les dates des prochains conseil d'Université sont ensuite fixées pour l'année Universitaire 1981, aux :

- 12 Février ;
- 7 Mai ;
- 4 Juin ;
- 26 Novembre.

L'ordre du jour de la réunion est établi tel que suit :

- Décision budgétaire modificative ;
- Bourse d'échange avec l'Université de STUTTGART ;
- Règlement intérieur de l'Université ;
- Calendrier électoral ;
- Rentrée étudiante ;
- Inscriptions.

Monsieur le Président rend tout d'abord hommage à Monsieur Louis DUVANT pour le legs qu'il a consenti à l'Université ainsi qu'à la Chambre de Commerce et d'Industrie et la ville de Valenciennes qui ont contribué à la consolidation de l'ENSI.

Il précise que l'objectif 1981 sera la consolidation de l'UER de Droit.

Il remercie également l'Etablissement Public Régional et son représentant Monsieur GRIMALDI, pour la subvention qui a été accordée à l'Université pour la recherche et qui a atteint près de 1 700 000 F.

Avant d'aborder la Décision Budgétaire Modificative, Monsieur le Président fait remarquer que les charges "incompressibles" ont fortement augmenté et par contre il prévoit une baisse de 20 % des "heures complémentaires Etat" accordées.

Il passe ensuite la parole à Messieurs KOPF et PRUVOT pour l'exposé du budget.

Monsieur PRUVOT donne lecture du rapport financier tel qu'il est donné ci-joint.

Des remarques qui ont suivi ce rapport, l'on peut retenir les idées principales suivantes :

- Monsieur OBERT rappelle que l'UER juridique peut obtenir des taxes d'apprentissage.

Au sujet, de ces dernières, Monsieur SOENEN suggère d'engager d'autres procédures de recouvrement de taxe d'apprentissage (participation des enseignants et des étudiants).

- Monsieur MARCOU estime qu'il serait utile pour l'avenir que des projets à moyen terme soient établis pour évaluer les besoins d'investissement. Ce souhait rejoint l'orientation qu'a toujours voulue l'Agent Comptable.

Monsieur LOBRY évoque le financement de la radiographie pulmonaire des étudiants qui ne pourra plus permettre le dépistage systématique par manque de moyens.

L'Université a recruté un personnel infirmier pour assurer les permanences du soir et ne peut financer une radiographie systématique.

Monsieur PHILIPPE remarque un certain désengagement de l'Etat dans le financement des Universités, ce à quoi Monsieur l'Agent Comptable fait remarquer que si une participation de 50 % de l'Etat apparait au budget de l'Etablissement, les charges de salaires des enseignants et des personnels ne sont pas comptabilisées et représentent une somme très importante.

Monsieur VILCOT représentant du Sénateur-Maire de Valenciennes fait toutefois remarquer que l'Université de Valenciennes manque d'enseignants mais qu'elle s'est toujours résolue à aller de l'avant ce qui entraîne des coûts importants pour lancer les enseignements nouveaux. Le succès de cette entreprise est essentiellement dû au pari que la Chambre de Commerce et d'Industrie, la ville de Valenciennes et les collectivités locales ont fondé sur elle et que l'Université de Valenciennes ne serait pas ce qu'elle est devenue sans leur participation.

Avant de procéder au vote, Monsieur l'Agent Comptable suggère de constituer une provision pour charges en vue du remplacement du matériel de chauffage, la conduite de l'installation étant maintenant assurée par l'Etablissement.

Monsieur le Président demande également au Conseil de bien vouloir autoriser une bourse d'étude à une étudiante allemande qui vient à l'Université de Valenciennes à la suite d'un accord d'échange réciproque avec l'Université de STUTTGART.

La Décision Budgétaire Modificative et les deux points sus cités sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur TAISNE présente ensuite le règlement intérieur de l'Université. Pour la participation des ETUDIANTS, il suggère que, comme les années précédentes, qu'un accord intervienne entre eux sans imposer de contraintes au niveau du règlement intérieur.

Un vote est établi sur ce point :

- Ne prend pas part au vote : 1
- Abstentions : 4
- Contre : 0
- Pour : 24

Monsieur TAISNE évoque le cas des catégories B et C qui représentent 5 sièges à répartir.

Le Problème de la représentation du personnel scientifique de la Bibliothèque et de la répartition des sièges sont évoqués mais l'idée du "Sens de l'élu" et de "la confiance au représentant du corps" prédomine.

Le vote est établi sur cette dernière idée :

- Ne prend pas part au vote : 1
- Abstentions : 13
- Contre : 0
- Pour : 14

Le calendrier électoral est ensuite soumis au Conseil.

Il est proposé :

Election des Conseils de l'UER :

- Personnel enseignant et ATOS :

- 1er tour : 25 Novembre et 26 Novembre
- 2ème tour : 2 Décembre et 3 Décembre

- Etudiants :

2 Décembre et 3 Décembre

Exception pour la capacité le 29 Novembre.

Election du Conseil d'Université :

- Personnel enseignant :

1er tour : 8 Décembre

2ème tour : 12 Décembre

- Etudiants :

11 Décembre

- ATOS : (en même temps que les conseils d'UER)

Le vote sur ces dates est établi :

- Abstentions : 2

- Contre : 1

- Pour : 25

Monsieur le Président fait ensuite connaître la situation des inscriptions à la fin Octobre :

- DROIT.....	901	
- IUT.....	878	Soit environ 2 500 en 1er cycle
- LETTRES.....	466	500 en 2ème cycle
- SCIENCES.....	631	100 en 3ème cycle
- ENSI.....	75	

Avant la clôture de la réunion Monsieur VILCOT émet le souhait de recevoir la lettre de l'Université qui devrait être largement diffusée à l'extérieur de l'Université. Il demande également la situation exacte des possibilités d'accueil actuelles de l'Université.

Monsieur le Président MALVACHE est tout à fait d'accord sur le premier point et fera le nécessaire pour que la diffusion soit assurée. Sur le second point, il fait rapidement le point des existants :

Construite sur 27 HA, l'Université peut accueillir 2 000 étudiants dont 800 en IUT et 1 200 en Lettres et Sciences. Or ce sont plus de 5 000 personnes qui fréquentent l'Université.

La seconde tranche n'est constituée que de bâtiments non destinés directement aux cours des étudiants : un bâtiment administratif, une bibliothèque Universitaire, des laboratoires de recherche.

Il est dès à présent envisagé l'étude de nouveaux bâtiments à l'usage de la faculté de Droit.

Monsieur le Président évoque ensuite la représentation du collège B en conseil Scientifique.

Ce dernier doit être constitué de l'ensemble des professeurs et pour 40 % d'enseignants de catégorie B maximum. Le problème du choix se pose donc à savoir de prendre tous les Maîtres-Assistants Docteurs d'Etat ou tous les les Maîtres-Assistants Docteurs d'Etat et Maîtres-Assistants responsables, animateurs, d'encadrement.

Le Président propose la liste suivante :

Mme MORIAMEZ	M. MORIAMEZ	M. BOURGOIS
Mme VICHY	M. OUDIN	M. BRUNEEL
M. BARRE	M. TAISNE	M. COQUET J.
M. BOURTON	M. THOMAS D.J.	M. DIERS Y.
M. BRIDOUX	M. TORQUET	M. MOREL
M. COQUET G.	M. ROUVAEN	M. MARTIN
M. GIUSTO		M. MARTINACHE
M. HORLING		M. SOENEN
M. LECOCQ P.		M. MACHELARD
M. LE RAY		M. OLIVAUD
M. MALVACHE		M. TOURNIER
M. MARCOU		M. WILLAEYS
M. MATTON		

Suite à un précédent conseil où le Vice-Président étudiant avait évoqué l'organisation d'un bal de l'Université, Monsieur le Président MALVACHE informe le Conseil qu'une telle réception pourrait être organisée vers Mai 1981.

La séance est close à 17H 30.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Selon une tradition désormais bien établie, l'une des premières séances du Conseil, après la rentrée universitaire, est consacrée à l'examen de la situation financière de l'Université, de ses U.E.R. et de ses Services communs.

Vous avez donc à prendre une "DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE" dont l'objet est de constater les modifications intervenues par rapport aux prévisions initiales tant pour les recettes que pour les dépenses.

Le détail de ces modifications est contenu dans les documents qui vous ont été remis et le présent rapport est fait pour vous en faciliter la lecture.

Je vous propose tout d'abord de recenser les recettes nouvelles et d'en faire l'analyse globalement puis par U.E.R. et Services. Nous examinerons ensuite comment ces ressources nouvelles se répartissent aux comptes de dépenses.

#### I. LES RECETTES NOUVELLES

- Au total, les recettes nouvelles s'élèvent à 6.204.966,54 F ce qui représente par rapport au budget initial une augmentation de 43,8 %.
- Pour l'ensemble de l'Université, nous constatons :  
20.358.746,54 F de recettes nettes contre 14.153.780,00 F prévues au budget initial.
- Le legs Duvant participe à l'augmentation des ressources pour 2.100.000,00 F. Cette ressource, pour laquelle je tiens à saluer de nouveau la mémoire de M. Louis DUVANT, mise à part, les modifications tant en volume qu'en pourcentage sont différentes de celles de la D.B.M. N° 1 de 1979 :

- Inférieures en pourcentage : - 4,9 %
- Supérieures en volume : + 150.918,13 F

	Recettes prévues	Recettes constatées DBM N° 1	Augmentation en volume	Augmentation en
Budget 1979 DBM N° 1	11.526.951,88	15.480.939,49	3.953.987,61	33,
Budget 1980 Hors legs Duvant	14.153.780,00	18.258.746,54	4.104.966,54	29
Budget 1980 Avec legs Duvant	14.153.780,00	20.358.746,54	6.204.966,54	43,

1. Par nature et par origine :

Les recettes nouvelles se présentent ainsi : (cf récapitulation 000.007)

	Augmentations	Diminutions	Observations	
			Hors legs Duvant	avec legs Duvant
<u>DE L'ÉTAT</u>	<u>981.421,00</u>		<u>23,8 %</u>	<u>15,8 %</u>
. 711.1. Vacations et H.C.E.		47.909,00		
. 711.2. Subv. de fonct. Mat. et Pédag.	90.420,00			
. 711.3. Crédits de 1er équipt (Fonct.)	172.435,00			
. 712.0. Subv. Autres Minist. (J.S.L.)	11.000,00			
. 751.1. Subv. Recherche scientifique	310.475,00		} 115.000 1er Equipt 300.000 I.U.T. 30.000 B.U.	
. 795.4. Subv. Equipement	445.000,00 →			
<u>DES COLLECTIVIES PUBLIQUES</u>	<u>964.500,00</u>		<u>23,5 %</u>	<u>15,5 %</u>
. 714. Fonct. (C.C.I. Valenciennes, autres)	91.500,00			
. 795.4. Equipement				
. Constructions C.C.I.	200.000,00			
Valenc.	50.000,00			
. Recherche E.P.R.	623.000,00			
<u>DES ENTREPRISES</u>	<u>568.770,00</u>		<u>13,8 %</u>	<u>9,1 %</u>
715.2. Taxes d'apprentissage	568.770,00			
<u>DIVERS</u>	<u>3.690.275,54</u>		<u>39 %</u>	<u>59,6 %</u>
. 700 Droits d'inscription	10.000,00			
. 750 Contrats de recherche	634.861,54			
. 759 Conventions diverses	103.900,00			
. 766 Prestations de service	22.500,00			
. 769 Autres produits accessoires	29.000,00			
. 77 Produits financiers	240.000,00			
. 793 Recettes exceptionnelles	420.264,00			
. 717 Dons et legs	2.100.000,00			
. 719 Subventions diverses	21.500,00			
. 795.8. Amortissements et provisions			171.550 reprise sur subvention (rec. interne)	
. 795.9. Autres recettes en capital	108.250,00		103.744 Rec.interne	
<b>TOTAL NET</b>	<b>6.204.966,54</b>			

L'importance du montant de l'augmentation, même hors legs DUVANT (4.104.966,54 F), des recettes nouvelles demande d'emblée quelques observations.

a) Les ressources affectées

Elles augmentent de 1.049.236,54 F et représentent 25,5 % des augmentations et ceci pour une raison essentielle : au budget initial rien n'était inscrit au compte 750 -Contrats de recherche scientifique- et nous y constatons aujourd'hui un montant de contrats de 634.861,54 F. De plus, le compte 751 -recherche subventionnée par l'Etat- augmente de 310.475,00 F. Enfin, le compte 759 qui comporte essentiellement la Convention tunisienne augmente de 103.900,00 F.

b) Les recettes en capital

Elles augmentent de 1.529.994,00 F et représentent 37,2 % des augmentations dont l'essentiel -1.318.000,00F- provient des subventions d'équipement :

- . Etat
- . Etablissement public régional
- . Chambre de commerce et d'industrie
- . et de la ville de Valenciennes

c) Les subventions de fonctionnement

Elles augmentent de 907.716,00 F et représentent 22 % des augmentations dont l'essentiel provient des Taxes d'apprentissage (568.770,00 F) de l'Etat pour 273.855,00 F (172.435,00 en crédits de 1er équipement) et des Collectivités publiques (91.500 F).

d) Les produits financiers

Ils progressent de 240.000,00 F et représentent 5,8 % des augmentations. L'augmentation est importante -placement supplémentaire du legs Duvant- et il a été décidé de retirer l'intérêt des fonds placés, en 1980, afin de compenser par cette recette les dépassements dus aux charges incompressibles des services généraux et notamment la rétention des gages par le Ministère pour l'intégration des Personnels hors-statuts.

e) Les autres plus-values

Elles apparaissent en particulier au compte 793 -recettes exceptionnelles- pour 591.814,00 F. Ce montant comprend des recettes réelles et des recettes internes.

. Les recettes réelles sont de : 265.000,00 F dont 200.000,00 de subvention à l'Université pour la construction du hall-machines et qu'on retrouve inscrit au budget de l'E.N.S.I. et 65.000,00 d'aliénation de biens mobiliers de l'I.U.T.

Elles représentent 6,4 % des augmentations.

. Les recettes internes se répartissent :

- \* aux Services généraux : 200.000,00 (reprise sur les réserves d'une provision non utilisée en 1979)  
171.550,00 (reprise sur subvention)
- \* à la Médecine préventive universitaire : 30.406,00 (prélèvement sur réserve et en diminution pour réduction de l'impasse :
- \* à l'I.U.T. : -60.100,00
- \* aux Services Généraux : -15.042,00

2. Par U.E.R. et Services

Les recettes nouvelles se présentent ainsi :

a) Tableau général

U.E.R. et Services	Modifications Recettes nettes	%
900. Services Généraux (legs Duvant)	2.681.277,00 - 2.100.000,00 581.277,00	14,1
901. U.E.R. I.U.T.	771.436,00	18,8
902. U.E.R. Sciences	1.810.906,54	44,1
903. U.E.R. S.H.A.	40.056,00	0,97
904. C.E.P.P.E.S.	-	-

905. S.U.A.P.S.	15.500,00	0,37
906. Bibliothèque universitaire	133.400,00	3,25
907. Médecine préventive univers.	32.267,00	0,78
908. U.E.R. Sciences Juridiques	26.124,00	0,63
909. U.E.R. E.N.S.I.	694.000,00	16,90
TOTAL	4.104.966,54	100,00

b) Les Services Généraux (+ 2.691.277,00)

C'est aux services généraux que se trouve inscrit le legs Duvant pour 2.100.000,00 F. Pour le reste -581.277,00F- on peut distinguer :

- Des diminutions

- \* Aux vacances et heures complémentaires d'enseignement (711.1) pour 70.000,00 F - Reliquat estimé à reporter éventuellement sur le nouvel exercice.
- \* Aux subventions de fonctionnement (711.2) pour 151.386,00 F dues à l'intégration des Personnels hors-statuts.
- \* Aux conventions diverses (759) pour 36.500,00 F qui résultent de la diminution de la subvention ministérielle (-85.000,00) et des reliquats des exercices précédents.

- Des augmentations dont l'essentiel se remarque :

- \* Aux crédits de 1er équipement (711.3) inscrits au fonctionnement (+ 172.435,00 F), somme destinée à l'équipement et au mobilier des nouveaux bâtiments

\* Aux subventions pour 12.000,00 F

- \* Aux produits financiers (77) pour 240.000,00 F
- \* Aux Recettes exceptionnelles (793) pour 185.558,00 F; somme qui résulte du prélèvement sur les provisions pour le hall de machines Louis Duvant (200.000,00 F) de reprise sur subvention (600,00 F) et d'une atténuation du prélèvement d'équilibre sur les réserves (- 15.042,00 F).
- \* Aux subventions reçues de 1er équipement (795.4) pour 115.000,00 F utilisés à l'équipement d'un laboratoire de langues dans les nouveaux bâtiments.

- Au total, le budget modifié des Services généraux représente (hors legs Duvant) 32,5 % du budget général. Mais le budget des Services généraux comptabilise les vacances et heures complémentaires d'enseignement destinées aux U.E.R. de Droit commun pour un montant de 1.499.826,00 F. Ainsi le budget de Services généraux ressortit, en réalité, à 24,3 % du budget général.

c) A l'U.E.R. de Technologie I.U.T. (+ 771.436,00 F)

- Les plus-values les plus remarquables s'inscrivent :

- . Aux Taxes d'apprentissage (715.2) pour 358.500,00 F
- . Aux subventions d'équipement (795.4) pour 300.000,00 F
- . Aux conventions diverses (Tunisiens) (759) pour 120.000,00 F
- . Aux amortissements et provisions (795.8) pour 60.300,00 F.

- Les diminutions apparaissent aux comptes :

- . Subvention de fonctionnement (711.2) pour 60.555,00 F, rétrocession du gage pour intégration de Personnels hors-statuts
- . Prestations de service (766) pour 20.000,00 F.

- Au total le budget modifié de l'I.U.T. (5.159.984,00 F) représente 28,2 % du budget général.

d) A l'U.E.R. des Sciences Exactes et Naturelles (+ 1.810.906,54 F)

L'augmentation des recettes nouvelles semble importer dans cette U.E.R. mais les contrats de recherche non inscrits au budget initial (634.861,54F) en sont responsables pour 35

Néanmoins, la subvention d'équipement reçue de l'Établissement public régional (629.000,00 F) y participe pour 34,4 % ; l'augmentation de la recherche subventionnée par l'État (+ 278.795,00 F) dont 150.000,00 F pour l'équipement recherche alloués au laboratoire d'Automatique 2e plan triennal pour 15,4% ; la plus-value en taxe d'apprentissage (+ 140.000,00 F) pour 7,7%. Le reste ressortit aux collectivités publiques et aux autres recettes budgétaires (+ 142.750,00 F) qui proviennent d'un prélèvement sur des réserves constituées à tort en 1979.

Au total, le budget modifié de l'U.E.R. S.E.N. (2.803.906,54 F) représente 15,3 % du budget général. Il convient d'y ajouter le montant des heures complémentaires d'enseignement qui lui revient soit 520.200,00 F.

e) A l'U.E.R. des Sciences Humaines et Arts (+ 40.056,00F)

- L'augmentation des ressources provient :

- . de la recherche subventionnée par l'État (751) pour 21.856,00 F
- . des collectivités publiques (714) pour 15.000,00 F
- . des produits accessoires (76) pour 3.200,00 F
- . des amortissements et provisions (795.8) pour 1.500,00F

- L'équilibre se réalise par l'intégration de l'excédent (- 8.600,00 F)

- Au total, ce budget modifié (260.056,00 F) représente 1,4 % du budget général. Il faut y ajouter le montant des vacances et heures complémentaires d'enseignement soit 323.680,00 F.

f) A l'U.E.R. des Sciences Juridiques, Economiques et de gestion (+ 26.124,00 F)

- L'augmentation des ressources à trois origines pour une importance semblable :

- . la C.C.I. de Valenciennes (+ 10.000,00)
- . la recherche subventionnée (+ 9.824,00)
- . les produits accessoires (+ 9.800,00)

- Au total, ce budget modifié (306.124,00 F) représente 1,67 % du budget général. Il faut y ajouter le montant des vacances et heures complémentaires d'enseignement qui lui revient soit : 624.240,00 F.

g) A l'ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS D'ÉLECTRICITÉ (+ 594.000,00 F)

Le budget est plus que doublé par les ressources nouvelles qui sont de nature exceptionnelle :

- Subvention de fonctionnement complémentaire de 250.000,00 F
- Recettes exceptionnelles. Subvention de 1979 non utilisée et qui apparaissait comme un excédent 200.000,00 F
- Subvention d'équipement des collectivités locales 250.000,00
  - . C.C.I. de Valenciennes 200.000,00
  - . ville de Valenciennes 50.000,00

Ces deux subventions sont destinées à la construction du hall-machines Louis Duvant.

Dans ces conditions, le budget de l'E.N.S.I. passe de 3,75 % à 6,70 % du budget général.

h) Au C.E.P.P.E.S.

Aucune recette nouvelle n'apparaît au CEPPE dont le budget représente 10,5 % du budget général.

i) Au Service Universitaire des Activités Physiques Sportives (+ 15.500,00 F)

- L'augmentation des ressources provient dans l'ordre, du Ministère, des étudiants et de la ville de Valenciennes.

- Au total, le budget modifié (100.000,00) représente 0,55 % du budget général.

j) A la Bibliothèque Universitaire (+ 133.400,00 F)

- L'augmentation des ressources provient de sources diverses
- . de l'État en subvention de fonctionnement pour 50.000,00 F
  - . des U.E.R. de l'Université pour 22.000,00 F
  - . de l'État en subvention d'équipement pour 30.000,00
  - . des ressources affectées - Centre National des lettres pour 20.400,00 F

pour ne citer que les principales.

- Au total, ce budget modifié représente 2,5 % du budget général

L'augmentation des ressources provient presque entièrement d'un prélèvement sur les réserves facultatives, prélèvement nécessaire en raison de l'augmentation très importante des vacations et des services -Radiologie en particulier-.

Au total, ce budget modifié représente 0,45 % du budget général.

## II. LES DEPENSES NOUVELLES

La DBM N° 1 a pour objet, en second lieu, la répartition des ressources nouvelles entre les U.E.R. et les Services en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. Mais les crédits nouveaux sont, le plus souvent, préalablement affectés aux comptes de dépenses en raison de leur nature ou de leur origine.

### 1. Modifications par nature

- Globalement, les 3 grandes catégories de dépenses sont modifiées ainsi, compte tenu des virements internes à déduire :

a) Fonctionnement + 1.337.886,00 F  
(amortissements déduits)

b) Ressources affectées + 1.049.236,54 F

c) Opérations en capital + 3.817.844,00 F.

- Dans le budget général, ces 3 grandes catégories de dépenses représentent désormais :

	Sans le legs DUVANT	Avec le legs DUVANT
Fonctionnement	14.865.079,00 : 71,5%	14.965.079,00 : 65,3%
Ressources affectées	2.310.576,54 : 11,1%	2.310.576,54 : 10,1%
Opérations en capital	3.620.485,00 : 17,4%	5.620.485,00 : 24,6%
Totaux	20.796.140,54 : 100 %	22.896.140,54 : 100 %

Excédent de l'exercice	2.666.131,00	2.666.170,00
Totaux	23.462.271,54	25.562.271,54
Dépenses internes à déduire	5.203.525,00	5.203.525,00
TOTAL NET DES DEPENSES	18.258.746,54	20.358.746,54

Dans les dépenses de fonctionnement :

- Les frais de personnel (Comptes 61 et 62) progressent de 203.573,00 F soit de 3,2 %. Les raisons des modifications de ce chapitre sont les non-intégrations ou intégrations tardives de personnel hors-statuts et le recrutement de vacataires pour l'I.U.T. et la Médecine préventive.

- Les frais de fonctionnement matériel

Les travaux, fournitures et services extérieurs (compte 63) progressent de 790.705,40 F soit de 16 %. Cette modification assez importante provient davantage des comptes de fournitures

. 633	+ 108.700,00	} 609.761,40
. 634.1	+ 178.378,40	
. 634.2	+ 151.846,00	
. 634.9	+ 170.837,00	

que des charges incompressibles :

. électricité	634.0	+ 20.000,00	} 104.530,00 F
. P.T.T.	634.4	+ 35.020,00	
. Entretien	634.5	+ 9.510,00	
. Chauffage	634.8	+ 40.000,00	

- Les transports et déplacements (compte 64) progressent de 80.056,72 F soit de 20,7 %. Ils se répartissent ainsi :

. U.E.R. Sciences	+ 62.500,00
. U.E.R. I.U.T.	+ 19.706,72
. U.E.R. Lettres	+ 4.200,00
. E.N.S.I.	+ 1.500,00
. B.U.	- 1.000,00
. S.U.A.P.S.	- 1.000,00
. Services généraux	- 5.850,00

.../...

- Les frais de gestion (compte 610) progressent surtout par les subventions accordées (+ 29.500,00 F) à la Bibliothèque universitaire pour l'essentiel.

- Les dépenses exceptionnelles (compte 693) sont multipliées par cinq mais c'est du fait du transfert de 200.000,00 F des services généraux à l'E.N.S.I.

- L'emploi des ressources affectées n'appelle pas de commentaire particulier.

- Les dépenses d'équipement

Elles augmentent de façon très importantes grâce en premier lieu à la part du legs Duvant 2.100.000,00 F mais aussi du fait du développement de l'Université que soutient :

- . l'Etat par les subventions \* à l'I.U.T.  
\* de 1er équipement
- . l'Etablissement public régional
- . la C.C.I. de Valenciennes
- . la ville de Valenciennes.

## 2. Modifications par U.E.R. et Services

### a) Les Services Généraux

\* Les modifications les plus importantes apparaissent dans l'ordre :

- Aux dépenses d'équipement où l'essentiel est inscrit au compte 695.214 -matériel et outillage. Il s'agit là de la part du legs Duvant.

- Aux dépenses de fonctionnement et plus précisément au compte 63 -travaux, fournitures et services extérieurs- qui progresse de 363.466,00 F soit 16,6 % dont la moitié environ (180.935,00) pour le mobilier, matériel de bureau, petit outillage (compte 634.1) sur les crédits de 1er équipement.

Les comptes et charges pour l'électricité, les frais de P.T.T. et le chauffage progressent ensemble de 95.000,00 F: A noter aussi l'augmentation de 55.800,00 F au compte 634.9 - emploi, surtout du legs Duvant.

- Aux dépenses exceptionnelles (compte 693) s'inscrivent 200.000,00 F pour le hall des machines Louis Duvant.

\* Au total, et mis à part le legs Duvant et les crédits de 1er équipement, le budget des Services généraux progressent de 294.181,00 F soit 5,5 %.

\* Dans les différentes sections qui composent les Services généraux, les charges communes (section 20) absorbent 64 % de l'augmentation des dépenses (+ 372.093,00). On y retrouve la totalité du compte 693 (200.242,00 F) et les charges d'électricité, de P.T.T. et de chauffage pour 90.000,00 F.

\* Les autres augmentations importantes affectent les sections suivantes :

- . 03 - Crédits de 1er équipement : + 287.435,00 F
- . 15 - Comptabilité : + 21.000,00 F dont  
20.000,00 au 695  
pour l'information de la gestion
- . 22 - Bâtiments : + 24.500,00 soit  
25.000,00 au 695  
pour la fermeture des soutes à cha  
bon

\* Les diminutions importantes affectent les sections suivantes :

- . 23 - Cellule d'information et d'orientation :  
- 36.500,00 F résultant de la diminution de la subvention du Ministère (- 85.000,00) et des reliquats des exercices précédents.
- . 24 - Ateliers de recherche scientifique :  
- 7.850,00 F dont 7.500,00 F au 611.3 -Autres cours et conférences payés par ailleurs.
- . 25 - Informatique :  
- 97.500,00 F d'une imputation anticipée du marché d'informatique sur l'exercice 1979  
- 111.200,00 F au 695.214.

### b) L'U.E.R. de Technologie I.U.T.

- L'augmentation des dépenses de l'I.U.T. (+ 15,6%) se situe pour une moitié environ en investissements au compte 695214 (+ 231.200,00 F) qui passe à 522.400,00 F.

- Les moyens de la convention Tunisienne -ressource affectée augmentent de 120.000,00 F par simple augmentation du coût charges.

- Les fraîs de personnel (y compris les impôts et taxes y afférent) s'accroissent de 159.241,00 F qui sont pour l'essentiel des charges d'enseignement nouvelles (+ 7,7 %) et de vacations.
- Les travaux, fournitures et services extérieurs augmentent de 105.879,40 F soit 6,6 %. L'essentiel de ces dépenses se trouvent au compte 6349 -autres fournitures- pour 92.237,00 F et se répartissent dans l'ordre Aux ateliers (+ 55.000,00) en Maintenance industrielle (+27.080,00 F) et à la Direction (+15.000).
- Les transports et déplacements progressent de 19.706,22 F soit de 10,5 % et principalement pour les voyages et transports des étudiants (+ 16.950,00 F).

- L'accroissement de la dotation aux amortissements (compte 681) (+ 60.300,00 F) représente l'amortissement des biens supplémentaires acquis en 1979 et conforte les recettes en capital.

- Les dépenses exceptionnelles (compte 693 (+ 28.074,00 F) viennent en réduction du déficit de l'exercice précédent.

- Au total, le budget modifié de l'I.U.T. se caractérise par un effort accru d'investissements de 16,2 % à 20,8 % et par des charges nouvelles d'enseignement.

#### c) L'U.E.R. des Sciences Exactes et Naturelles

- Dans ce budget qui se trouve multiplié par trois par rapport au budget initial, l'emploi des ressources affectées occupe la première place. Ce chapitre augmente de 913.656,54 par :

- . l'inscription en D.B.M. des contrats de recherche pour un montant de 634.861,54 F
- . l'augmentation de la recherche subventionnée par l'Etat (+ 278.795,00 F)

Au total, la progression enregistrée du montant des ressources affectées représente 50,5 % de l'augmentation totale du budget de l'U.E.R.

- On remarque en second lieu un important effort d'équipement grâce en particulier à l'intervention de l'Etablissement public régional. Le compte 695.214 enregistre une augmentation de 639.000,00 F et passe à 902.000,00 F soit environ un tiers du budget.

- Les travaux Fournitures et services extérieurs (compte 63) augmentent de 153.750,00 F (+ 83,6 %) principalement pour les petits travaux et fournitures d'enseignement (+ 90.000,00 F) et les imprimés et fournitures de bureau (+ 33.500,00 F)

- A signaler enfin le doublement des fraîs de déplacements signe d'une activité importante pour une ouverture croissante vers les milieux socio-économiques.

- Au total le budget modifié de l'U.E.R. S.E.N. se caractérise par deux pôles essentiels : Recherche et Investissements pour la recherche et l'enseignement.

#### d) L'U.E.R. des Sciences Humaines et Arts

Les frais de Personnel (+ 40.100,00) -comptes 61 et 62- pour répondre à des charges accrues d'enseignement, absorbent la totalité de l'augmentation de ce budget.

Comme d'autre part la recherche -au compte 651- augmente ses possibilités de 21.856,00 F et que les frais de déplacement s'accroissent de 4 000,00 F, il a fallu réduire les dépenses d'compte 63 -Fournitures, travaux et services extérieurs- de 19.000,00 F et réduire en totalité l'excédent de l'exercice (8.600,00 F).

Au total, ce budget modifié se caractérise à nouveau par une insuffisance de personnel enseignant.

#### e) L'U.E.R. des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion

La nécessité de faire face aux dépenses du compte 6342 -Imprimés et fournitures de bureau- (+ 110.000,00 F) et à cell du compte 630 -Loyers et charges locatives- (+ 13.000,00 F) a conduit à des ajustements en diminution qui affectent le compt 636.0 -Etudes, recherches et documentation (-75.000,00 F) et l'fraîs de personnel (-52.700,00 F).

#### f) L'Ecole Nationale d'Ingénieurs ENSI

- Ce budget est plus que doublé par l'inscription au compte 695212 -Constructions- d'une somme de 650.000,00 F destinée à la construction d'un hall de machines.

- Par ailleurs, le compte 63 -Travaux, fournitures et services extérieurs- se trouve conforté de 36.000,00 pour l'achat de petit matériel et fournitures d'enseignement.

- En résumé, ce budget se caractérise par un très gros effort d'investissement pour doter l'Université d'un hall de machines nécessaire à la recherche en mécanique et énergétique.

#### g) Service Universitaire des Activités Physiques et sportives.

L'augmentation des dépenses (+ 15.500) est uniquement destinée à l'enseignement, moitié pour le personnel enseignant, moitié pour le petit matériel, en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants qui participent aux activités.

#### h) Bibliothèque Universitaire

- Les 2/3 des augmentations sont au compte 63 -Travaux, fournitures et services extérieurs- pour les achats d'ouvrages et de périodiques, de petit matériel et pour les reliures.
- Les dépenses d'équipement sont destinées à l'aménagement de la salle destinée à la B.U. par le service des sports.
- Aux ressources affectées, on note une augmentation de 20.400,00F provenant du Centre national des lettres.
- Au total, le budget modifié de la B.U. progresse de 40,7 % mais c'est en raison de recettes exceptionnelles.

#### i) Médecine Préventive Universitaire

La progression importante du budget de la Médecine préventive universitaire (+ 63,7 %) se marque aux frais de personnel qui ont plus que doublé (recrutement infirmière du soir) et aux fournitures qui progressent de 45,5 %.

## CONCLUSION

L'importance des modifications constatées dans cette DBM N° 1 de 1980 pourrait laisser penser que les produits et les charges ont été mal appréciés lors de l'élaboration du budget initial. Mais certains produits soit parce qu'ils sont exceptionnels soit parce que leur montant n'est précisé que tardivement, ne peuvent apparaître au budget initial. Il en est ainsi, cette année, pour la part du legs Duvant, les crédits pour le 1er équipement, les subventions d'équipements des collectivités publiques, les contrats de recherche et autres recettes en capital qui représentent, ensemble, en volume 4.003.546,54 F soit 64,5 % des augmentations. Le reste représente une modification du budget initial de 15,5%.

Au niveau des charges, l'accroissement des dépenses d'équipement marque l'expansion de notre Université.

Ce chapitre s'est accru de 1.989.394,00 F -hors legs Duvant- et passe de 11,5 % à 20 % du budget général.

Cette expansion est remarquable au plan des ressources affectées qui ont presque doublé. Elle apparaît nettement aux charges d'enseignement et autres dépenses de Fonctionnement pour lesquelles les moyens sont toujours insuffisants car ils croissent moins vite que les besoins, particulièrement aigus en postes d'enseignants, et que les coûts des charges qu'impose l'augmentation rapide du nombre des Etudiants.